

# Sommaire

## PRÉFACE

Bruno Foucher .....	7
---------------------	---

## INTRODUCTION .....

L'action culturelle et scientifique, un outil important de la politique extérieure de la France .....	9
Un concept global, la diplomatie d'influence .....	10
De nouveaux établissements publics contribuant à l'action extérieure de la France. ....	11
L'action culturelle et scientifique extérieure, un débat qui a rebondi récemment .....	13

## Chapitre 1

<b>L'action culturelle extérieure de la France : une longue tradition historique</b> .....	15
Arts, lettres et diplomatie sous l'Ancien Régime .....	15
1789-1870 : la Nation et l'action culturelle. ....	17
1870-1914 : les concurrences et rivalités culturelles .....	18
1914-1920 : la Première Guerre mondiale et ses conséquences .....	20
1920-1939 : une action culturelle extérieure très dynamique. ....	21
1939-1945 : la tourmente de la Seconde Guerre mondiale. ....	21
1945-fin des années 2000 : l'essor de la diplomatie culturelle et la création de la Direction générale de la mondialisation .....	22

## Chapitre 2

<b>L'action culturelle et scientifique depuis le début des années 2010 : <i>soft power or hard power ?</i></b> .....	27
Un nouveau paradigme ? .....	27
Les trois nouvelles entités créées en 2010. ....	29
Une réforme importante .....	33
Le réseau culturel français : un objet de débat national. ....	34
La diplomatie culturelle et scientifique : un enjeu international. ....	37

## Chapitre 3

<b>Les protagonistes de la diplomatie culturelle et scientifique</b> .....	39
L'implication du ministère de la Culture et de la Communication. ....	41
Le rôle essentiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche .....	42
L'action déterminante des collectivités territoriales et de l'aide au développement. ....	44

Le cadre multilatéral : l'action de l'Union européenne et celle de l'Unesco .....	47
Les priorités de la diplomatie culturelle et scientifique : le pilotage du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.....	51

## Chapitre 4

<b>La diplomatie culturelle et artistique .....</b>	<b>61</b>
Le spectacle vivant, les arts visuels et l'architecture, secteurs clés de la diplomatie culturelle.....	62
La politique du livre, les débats d'idées, les sciences et les savoirs .....	69
L'action audiovisuelle extérieure.....	71
Le patrimoine mondial et l'archéologie.....	73

## Chapitre 5

<b>La diplomatie scientifique et universitaire .....</b>	<b>75</b>
Recherche et innovation, une priorité nationale.....	75
L'expertise française à l'international.....	82
La coopération scientifique, un atout essentiel de la recherche et du partenariat.....	85
La coopération universitaire, aux frontières de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la culture.....	88

## Chapitre 6

<b>La coopération linguistique et éducative .....</b>	<b>93</b>
La coopération linguistique, instrument transversal de l'influence française .....	93
La coopération éducative, instrument de coopération durable .....	102

## Chapitre 7

<b>Les moyens de l'action culturelle et scientifique extérieure de la France .....</b>	<b>109</b>
Des moyens financiers au service d'une « diplomatie globale » .....	109
Approche de l'efficacité de la politique française en matière de diplomatie culturelle et d'influence.....	112
La gestion des ressources humaines.....	113

<b>CONCLUSION .....</b>	<b>117</b>
-------------------------	------------

1. Liste des principaux sigles et abréviations utilisés.....	121
2. Bibliographie sommaire.....	123
3. Sélection de sites Internet .....	126
4. Liste des tableaux et encadrés .....	128

# P

## réface

---

La France a une diplomatie d'influence qui vise notamment à la promotion de son image et donc à la défense de ses intérêts, qu'ils soient économiques, linguistiques ou culturels. Pour ce faire, elle s'appuie sur les services centraux du MAEDI (ministère des Affaires étrangères et du Développement international), du ministère de la Culture et de la Communication, des opérateurs culturels et scientifiques, ainsi que de son réseau diplomatique.

L'ouvrage de Philippe Lane explore les principaux éléments de cette action d'influence. Cette diplomatie scientifique et culturelle s'inscrit dans le cadre plus global d'une compétition internationale pour le développement de l'attractivité de chaque pays, notamment avec l'aide des nouveaux médias de communication. La diplomatie numérique fournit en effet aujourd'hui de plus en plus de ressources à notre action d'influence.

Dans le cadre de cette compétition internationale, la France peut faire valoir de nombreux atouts : sa place dans la coopération scientifique et universitaire, grâce aux partenariats des universités, grandes écoles et laboratoires de recherche ; son dynamisme culturel et artistique, dans des domaines extrêmement diversifiés ; sa coopération linguistique et éducative, grâce à son réseau scolaire international et ses coopérations pour le développement de la langue française dans le monde. Cette présence sur l'ensemble des continents est également soutenue par une diplomatie économique attentive à l'effort des entreprises françaises en faveur de l'affirmation de l'Hexagone, avec le concours actif des collectivités territoriales.

Une telle action se fonde principalement sur les projets de partenariat développés par nos services de coopération et d'action culturelle, nos services pour la science et la technologie, le réseau des instituts français et alliances françaises, ou encore nos instituts de recherche en sciences humaines et sociales. Nos établissements scolaires et universitaires jouent également, à l'étranger, un rôle considérable en la matière.

Les domaines d'intervention se sont étendus, ces dernières années, aux enjeux globaux essentiels : climat, action humanitaire, droits de l'Homme, environnement et développement durable, gouvernance, tourisme et société civile, coopération juridique et judiciaire, ou encore sport. C'est dire que notre diplomatie culturelle et scientifique s'est ouverte aux grandes thématiques internationales et a su nouer des partenariats actifs avec les institutions internationales concernées. C'est tout l'objet du programme « MAEDI 21 » qui promeut une diplomatie globale au *xxi*<sup>e</sup> siècle.

Dans ce contexte général, l'Institut français, opérateur dédié du ministère des Affaires étrangères et correspondant d'un vaste réseau composé de 160 services de coopération et d'action culturelle, de 97 instituts français et de 813 alliances françaises établis sur les cinq continents, joue un rôle essentiel de diffusion et de promotion des échanges artistiques, de diffusion du livre et de soutien aux médiathèques, de support de la pensée française et des savoirs scientifiques, d'aide à l'enseignement du français, ou encore de formation des agents du réseau.

L'Institut français apporte le soutien de l'action culturelle aux stratégies diplomatiques de la France selon les axes suivants : promouvoir les échanges artistiques internationaux, partager la création intellectuelle française, diffuser le patrimoine cinématographique et audiovisuel français, aider au développement culturel des pays du Sud, encourager la diffusion et l'apprentissage de la langue française, développer le dialogue des cultures *via* l'organisation de « saisons », « années », ou « festivals » en France et à l'étranger, favoriser la mobilité internationale des créateurs, avec des programmes de résidences, coordonner et promouvoir les actions avec les collectivités territoriales françaises à l'international, agir pour la diversité culturelle à l'échelle européenne *via* des partenariats européens et multilatéraux et assurer la formation et le suivi de carrière des agents du réseau culturel dans le monde.

En tant qu'ancien attaché de coopération universitaire à Londres et professeur invité au Département de français de l'université de Cambridge, délégué général de l'Alliance française en Australie, ou encore conseiller de coopération et d'action culturelle et directeur de l'Institut français en Jordanie, Philippe Lane a une parfaite connaissance et une réelle pratique de cette diplomatie d'influence. Il nous livre, dans cette deuxième édition, une vision actualisée des grands enjeux internationaux de notre action culturelle et scientifique.

**Bruno Foucher**

Président de l'Institut français

# Introduction

« Un philosophe doit faire trois voyages : le premier est le voyage encyclopédique, le second est mondial (un philosophe qui n'aurait pas vu les océans, les pôles et l'équateur ignorerait le monde!). Le troisième voyage est celui parmi les hommes... Ce troisième voyage est double : il faut avoir des amis partout, dialoguer avec tous, et il faut voyager à l'intérieur des diverses classes sociales. » (Michel Serres, *Revue Projet*, 1<sup>er</sup> juin 2003).

## L'action culturelle et scientifique, un outil important de la politique extérieure de la France

L'action culturelle et scientifique extérieure de la France, dimension essentielle de son influence à l'échelle mondiale, se décline en autant d'instruments que sont la diffusion de l'apprentissage du et en français, la promotion de ses artistes (du spectacle vivant, des arts visuels, de la musique...), la politique du livre, l'action audiovisuelle extérieure, l'archéologie, la coopération scientifique et universitaire, etc. Elle constitue à ce titre, avec l'action diplomatique et les opérations militaires, un des principaux volets de sa politique étrangère.

Inscrite dans une longue tradition qui remonte au xvi<sup>e</sup> siècle, cette politique est essentiellement mise en œuvre par le ministère chargé des affaires étrangères dans le cadre du programme 185 (« Diplomatie culturelle et d'influence ») du budget de l'État, mais y contribuent également d'autres ministères tel celui chargé de la culture. Elle mobilise un important réseau – « le plus étendu au monde »<sup>1</sup> – de services de coopération et d'action culturelle, d'instituts culturels, d'alliances françaises... qui valorisent entre autres la coopération linguistique, instrument transversal de l'influence française.

Pourtant, le recul des moyens financiers et humains affectés à cette politique, mais aussi l'émergence d'enjeux globaux de la coopération internationale comme la santé, le changement climatique, les migrations, etc., ont amené

1. Cour des comptes, *Le réseau culturel de la France à l'étranger*, communication au président de l'Assemblée nationale pour le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, septembre 2013, p. 21.

les pouvoirs publics français, depuis plusieurs décennies, à une remise en cause de la doctrine et des moyens d'action en vigueur par l'adoption de ce que l'on appelle communément la « diplomatie d'influence ».

## Un concept global, la diplomatie d'influence

Elle se distingue d'une politique de rayonnement culturel en ce qu'elle concerne un champ d'action plus large dans les nouvelles logiques de la mondialisation en incluant également des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, qui renforcent l'influence des États sur la scène internationale. Par cette approche renouvelée, « nous tenons là les clés d'une diplomatie d'influence plus efficace alliant nos moyens traditionnels, qui ont fait leurs preuves, à une approche pragmatique tenant compte des réalités internationales et de la nécessité de renforcer le lien entre le secteur économique et l'administration »<sup>2</sup>.

De fait, la coopération culturelle et scientifique est fortement liée aux enjeux globaux du monde d'aujourd'hui. En 2011, la présidence française du G20 et du G8 a traité du système financier mondial, après les crises liées à la chute de la banque Lehman Brothers en 2008. De même, entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015, la France a accueilli la 21<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 21), qui s'est conclue le 12 par l'adoption, par les 195 nations représentées et l'Union européenne, d'un protocole additionnel à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques<sup>3</sup>. Ces questions ne sont pas coupées des actions culturelles et scientifiques, en ce sens qu'elles font l'objet de débats d'idées dans les pays concernés plus particulièrement par telle ou telle problématique.

C'est dire l'imbrication forte entre les questions culturelles et scientifiques, d'une part, et les grands enjeux mondiaux, d'autre part. En ce sens, l'action culturelle et scientifique extérieure de la France doit sans aucun doute (davantage) intégrer ces nouveaux défis, qui dépassent le seul cadre linguistique et artistique.

L'un des pendants de cette nouvelle conception de l'action extérieure réside dans le nouveau souffle impulsé à la diplomatie économique de la France, qui s'est matérialisé par la création d'une Direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme au sein du

2. Henri Deniaud, ancien ambassadeur, directeur des activités internationales à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), « Les nouveaux outils de notre diplomatie d'influence », *Le Monde.fr*, 10 mars 2011 ([http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/10/les-nouveaux-outils-de-notre-diplomatie-d-influence\\_1490731\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/10/les-nouveaux-outils-de-notre-diplomatie-d-influence_1490731_3232.html)).

3. Cet accord a été ratifié, en France, par la loi n° 2016-786 du 15 juin 2016.

ministère des Affaires étrangères et du *Développement international*, par l'arrêté du 22 décembre 2015.

Mais la principale réforme de l'appareil diplomatique français de ces dernières années découle de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, qui instaure trois nouvelles agences.

## De nouveaux établissements publics contribuant à l'action extérieure de la France

Cette loi a instauré de nouveaux outils pour rénover la diplomatie d'influence de la France ; au premier plan figure l'Institut français, qui a vocation à former avec le réseau des centres et instituts culturels à l'étranger un dispositif intégré. Le décret portant création de cet organisme est paru le 30 décembre 2010, permettant à la nouvelle agence de se substituer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 à l'association CulturesFrance. En outre, la loi du 27 juillet 2010 a prévu une expérimentation, durant trois ans, du transfert du réseau de coopération et d'action culturelle du ministère chargé des affaires étrangères à l'Institut français. Cette expérimentation, menée dans douze pays (Cambodge, Chili, Danemark, Émirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Inde, Koweït, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie et Singapour) du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la fin 2013, a amené à la conclusion qu'elle n'avait « pas généré de gains significatifs en termes de coût et d'efficacité »<sup>4</sup> ; la solution du transfert n'a donc pas été retenue par le gouvernement.

Il s'agit de professionnaliser le réseau culturel en améliorant la formation, en favorisant le dialogue et l'information, en développant les bonnes pratiques de contrôle de gestion et d'évaluation des actions de coopération, en construisant des projets emblématiques communs (dans le domaine du film ou des bibliothèques numériques, par exemple) et en se rapprochant des collectivités territoriales ou encore de l'Union européenne.

Outre l'Institut français, la loi du 27 juillet 2010 prévoit également la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), « CampusFrance », placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et de celui chargé des affaires étrangères. Il a en charge la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle français, l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, la gestion des bourses, stages et autres programmes de mobilité internationale, ainsi

4. *Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 2014 (n° 1395). Tome II : Action extérieure de l'État. Diplomatie culturelle et d'influence, par M. François Loncle, Député, n° 1431, Assemblée nationale, 10 octobre 2013, p. 28.*

que la promotion et le développement international de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, la loi crée un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial, dénommé « France Expertise internationale », placé sous la tutelle du ministère chargé des affaires étrangères et investi de la promotion de l'assistance technique et de l'expertise internationales françaises à l'étranger. Il a été remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en vertu de la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, par Expertise France, qui répond à l'objectif de simplification et de rationalisation du dispositif français de coopération technique internationale pour en accroître les performances.

Par ailleurs, l'opérateur Business France<sup>5</sup>, né de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'Agence française pour les investissements internationaux (Afi) et d'Ubifrance, participe au renforcement de l'économie française, au moyen de l'internationalisation de ses entreprises. Outre sa fonction d'appui au développement des exportations des PME et ETI<sup>6</sup> de croissance, cette agence a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire national pour les investisseurs internationaux. Elle doit aussi proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence pour développer l'image de la France à l'international.

Si les crédits consacrés au programme 185 (« Diplomatie culturelle et d'influence ») de la mission « Action extérieure de l'État », qui s'établissent à 721,4 millions d'euros au titre de 2016, ont chuté ces dernières années<sup>7</sup>, il devient encore plus important d'assurer une bonne collaboration entre les différents ministères concernés, d'une part, et avec les postes culturels et scientifiques, d'autre part. Ces questions de tutelle ne sont pas sans importance, car elles ont une influence dans le domaine culturel et scientifique, en ce qui concerne les financements et modes de coopération avec les grandes institutions françaises et étrangères. Pour reprendre l'expression de Julia Kristeva-Joyaux<sup>8</sup> (déjà utilisée par François Roche et Bernard Pigniau en 1995<sup>9</sup>), il s'agit de sortir de ce « mille-feuille » bureaucratique dans lequel les institutions et organismes culturels et scientifiques évoluent

- 
5. Établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle des ministres chargés de l'économie, des affaires étrangères et de l'aménagement du territoire, qui a pour mission d'accompagner les entreprises françaises dans leur démarche à l'exportation et à l'implantation sur les marchés étrangers *via* ses 85 bureaux présents dans soixante-dix pays.
  6. PME : petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés) ; ETI : entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 4999 salariés).
  7. Voir à la section « Des moyens financiers au service d'une "diplomatie globale" » du chapitre 7.
  8. Julia Kristeva-Joyaux, *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie. Avis présenté par M<sup>me</sup> Julia Kristeva-Joyaux*, coll. « Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental », juillet 2009.
  9. François Roche et Bernard Pigniau, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, ministère des Affaires étrangères-Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF), La Documentation française, Paris, 1995.



sans cohérence d'ensemble. Ces nouvelles agences doivent donc nouer de nouveaux partenariats, afin de contribuer à redéfinir un pilotage politique d'ensemble; de fait, si la recommandation du Sénat (commission des affaires culturelles) de créer un secrétariat d'État à l'action culturelle extérieure (englobant la francophonie et l'audiovisuel extérieur) en 2010 n'a pas abouti, il n'en reste pas moins qu'un nouveau pas a été franchi avec la création et la mise en place de ces agences, qui ont pu orienter et mettre en œuvre une politique culturelle et scientifique ambitieuse.

## L'action culturelle et scientifique extérieure, un débat qui a rebondi récemment

À l'automne 2015, l'Assemblée des Français de l'étranger relançait en quelque sorte le débat sur le déclin de la langue et de la culture françaises<sup>10</sup> dans le monde en s'émouvant des importantes réductions prévues dans la dotation budgétaire pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) dans le projet de loi de finances pour 2016. De même, plus récemment, en mai 2016, deux anciens dirigeants d'un institut français à l'étranger déploraient la fermeture effective ou programmée de plusieurs d'entre eux<sup>11</sup>. Au-delà de la question des arbitrages financiers, inévitables en cette conjoncture budgétaire difficile, il s'agit de dynamiser et de renouveler nos partenariats culturels et scientifiques<sup>12</sup>. Comment ? Sans doute en s'ouvrant à de nouveaux espaces de diffusion et de coopération, en s'adaptant aux attentes très diverses de publics hétérogènes, et surtout en intégrant l'interculturalité et une forme de relativisme qui prenne véritablement la mesure des besoins et des désirs des publics concernés.

\* \*  
\*

La modeste ambition de cet ouvrage est de présenter les grandes problématiques, institutions et stratégies de l'action culturelle et scientifique, tout en soulignant l'importance singulière de cette volonté politique française qui, en des temps de rigueur budgétaire, doit promouvoir toujours davantage des partenariats innovants dans leurs objectifs et contenus, ainsi que dans leurs modes de financement. Cette deuxième édition est l'occasion de proposer un premier bilan et d'esquisser une mise en perspective du dispositif français de diplomatie culturelle depuis le début de la décennie 2010.

10. <http://www.francais-du-monde.org/2015/11/12/enseignement-francais-a-letranger-2/>

11. « Fermeture des Instituts français : une alternative est possible », tribune de Benoît Goffin, ancien directeur adjoint de l'Institut français de Groningue (Pays-Bas) et de Céline L'Hostis, ancienne directrice adjointe de l'Institut français de Groningue (Pays-Bas), Liberation.fr, 31 mai 2016.

12. Philippe Lane, *French Scientific and Cultural Diplomacy*, Liverpool University Press, Liverpool, 2013 (préface de Laurent Fabius).